

AGENDA

- 20 Décembre repas des aînés
- 23 janvier à 17h30 vœux de la municipalité
- 14 février loto de la société de chasse
- 5 mars concours de belote de l'association des chasseurs de sangliers
- Printemps 2016 inauguration du point multi services

INFOS PRATIQUES :

Nous avons décidé de ne plus retranscrire dans le bulletin municipal les comptes rendus du conseil municipal, ils sont consultables sur le site de la commune, si une personne n'ayant pas internet souhaite les consulter il lui suffira d'en faire la demande au secrétariat.

ETAT CIVIL

DÉCÈS

Michel Chamboredon		13 mars 2015
Gilbert Roth		14 avril 2015
Jeanne Hours	née Rouvière	23 avril 2015
Gérard Bastide		9 juillet 2015
Raymond Hours		14 juillet 2015
Julia Colomb	née Cordier	12 août 2015
Jeanne Michel	née Martin	20 août 2015
Thérèse Souchon	née Lacroix	30 août 2015

BAPTÊME RÉPUBLICAIN

Adélie Lindiwe Oddos le 13 juillet 2015
Parents : Ingrid Bamberg et Gilles Oddos

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CÉVENNES Bureau

1 PRÉSIDENT
JEAN-PAUL MANIFACIER

7 VICE-PRÉSIDENTS

1 DÉLÉGUÉ

Secrétariat général Gestion du personnel	Gisèle Grégorian	Joël Fournier	Jean-Manuel Garrido	Michel Piolet	Roger Boulard	Alain Nicault	Jean-François Borie	Joseph Simonnet
Budget Finances Fiscalité	Action sociale	Aménagement du Territoire	Ordures ménagères Spnac	Développement économique et énergies renouvelables	Environnement Tourisme	Patrimoine	Culture Lecture publique	Bâtiments intercommunaux

Cette communauté de communes, baptisée par les élus «Pays des Vans en Cévennes» est née le 1^{er} Janvier 2014; Composée de quinze communes, elle est le regroupement des anciennes communautés de commune du « Pays des Vans », de celle de « Jalès », des trois communes de celle des « Cévennes vivaroises », et, de communes isolées Beaulieu et St André de Cruzières. Cette intercommunalité est gouvernée par un conseil communautaire composé de trente deux membres. Chaque commune, en fonction de sa population est représentée par un ou plusieurs conseillers communautaires. Un nombre plus restreint d'élus règle les affaires courantes et constitue le bureau qui prépare les conseils communautaires.

LE MOT DU MAIRE

Après beaucoup de problèmes, presque indépendants de notre volonté, le bulletin municipal est enfin dans vos mains prêt à être lu.

La demande d'avoir de l'information municipale était sensible, le dernier numéro date de 2013. Le soir du 30 mars 2014 nous étions 11 colistiers heureux et enthousiastes d'avoir été élus avec une confortable majorité. Qui de plus compétent que l'adjoint à la culture pouvait prendre en charge la gestion de la communication ? Une ébauche fut mise en route, non sans mal, mais le décès de Philippe SUZANNE nous a perturbés, un peu désemparés. Je salue la mémoire de ce grand artiste. Il nous a fallu tout ce temps pour réagir.

Aujourd'hui nous sommes 9 élus au conseil municipal. Régis HUREZ pour des raisons personnelles liées à son travail, a souhaité démissionner. Il garde, et nous l'en remercions, l'organisation de la foire et des marchés dominicaux de l'été.

Nous avons prévu, dans un premier temps, de publier un numéro papier par an avec en perspective la création d'une version informatique que l'on pourrait consulter sur le site de la Mairie. Tout cela mérite réflexion, mise au point, sondage. Il faut savoir dans la population de la commune qui est favorable à ne recevoir qu'une version électronique et qui veut la version papier.

La vie municipale se déroule, avec des hauts et des bas, les contraintes budgétaires se font de plus en plus sentir et chaque année qui passe devient plus difficile à gérer. La construction du PMS suit son cours sans problème pour le moment, le calendrier des travaux est respecté

sous la férule de l'architecte André-Jacques TOIRON.

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe sera source de grands changements dans un avenir proche, c'est à dire 2020. Les communes devront transférer obligatoirement les compétences «eau» et «assainissement» avant 2020. A cette date très certainement, les communautés de communes de moins 15 000 h devront fusionner pour être au niveau requis par la loi.

Les fêtes de fin d'année approchent, ce sont des moments privilégiés, familiaux et les événements dramatiques du 13 novembre perpétrés pour susciter la peur ne doivent en aucun cas les perturber. La vie continue. Les vœux du Maire et du conseil municipal auront lieu le samedi 23 janvier à partir de 17h30 à la salle des fêtes.

Cordialement.

Le Maire. Michel PIALET



LE POINT MULTI SERVICES (PMS)

Le projet de création d'un point multi service a commencé à germer dans l'esprit de la précédente municipalité, pour que ce projet soit possible, elle a acheté la maison PERRIER idéalement située au centre du village en 2013 pour la somme de 140 000 Euros. La municipalité actuelle, dans son projet de mandature présenté dans le cadre des élections municipales de 2014 a fait de ce projet une de ses priorités.

Au printemps 2014, après appel à candidature un architecte a été choisi ; il s'agit du cabinet BONNET-TEYSSIER de Mende, l'architecte coordonnateur étant André Jacques TOIRON de LA BASTIDE Le permis de construire a été obtenu le 1^{er} Mars 2015. Les entreprises ont été choisies suite à un appel d'offres en avril avec des difficultés pour trouver un plombier ce qui nous a fait perdre deux mois. Début des travaux le 9 juin avec un délai de 9 mois, donc fin des travaux le 9 mars 2016.

A l'heure actuelle les travaux se déroulent suivant le planning prévu, le bâtiment est hors d'eau et hors d'air, les gros travaux de maçonnerie sont terminés, les différents corps de métiers (électricien, plombier, chauffagiste, plâtrier, menuisiers) se relaient dans la bâtisse. Par rapport au plan initial, l'enduit et le bardage extérieur ont été remplacés par un décroustage complet de l'ancienne bâtisse et le rejointoiement de tout le bâtiment ; la partie neuve ayant été construite en pierre tout le bâtiment sera en schiste jointé

avec des chaînages d'angle et encadrement en pierre de taille ce qui devrait donner un cachet certain à l'édifice.

Montant des travaux : 390.000 Euros TTC - 67 % pour le commerce, 33 % pour le logement Subventions, participations et FC TVA 60 % - Financement de la mairie 40 %.

Les revenus de la location du commerce et du logement couvriront l'emprunt contracté pour le financement de ce projet.



INFOS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune a réalisé le réseau de collecte des eaux usées. Comme le prescrit l'article L1331.1 du Code de la Santé Publique, tous les immeubles bâtis situés en bordure d'une voie publique pourvue d'un réseau d'évacuation des eaux usées, doivent obligatoirement être raccordés à ce réseau dans un délai de 2 ans à compter de la date de mise en service du réseau.

Le réseau a été mis en service depuis le 04/12/2013, votre raccordement devra être effectif au 07/12/2015.

Je vous rappelle que « tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire . »

INFOS TRAVAUX 2015

- * Réparation de la toiture de l'église, nettoyage du Pont de gorges , réfection partielle de la route du Barre, réfection partielle de la route du Chambon, réfection partielle de la route de Bonnevaux, réparation de mur sur la route de Chabannes ,hydraulique les Escoussous
- * Des panneaux indiquant tous les hameaux de la commune à partir des routes départementales ont été achetés, des panneaux d'entrées des villages également, l'employé communal est en train de procéder à leur pose.
- * Modifications sur la station de pompage de Mourèdes

PRÉVISIONS TRAVAUX 2016

- * Réparation partielle de la chaussée de la route de Sabuscles, réparation partielle de la chaussée de la route de Chabannes, réparation d'une rue du village de Malbosquet, création d'espaces de croisement sur la route de Sabuscles
- * Réparation d'une portion de mur du cimetière
- * Commencement des travaux de mise aux normes PMR des édifices publics (salle des fêtes, école, église, WC publics

INFOS SUR LE DEVENIR DE L'EAU PUBLIQUE À MALBOSC

Environ 75 % des habitants de la commune de Malbosc sont alimentés en eau potable par un réseau communal qui est géré en régie avec plusieurs bassins et cinq captages. Quelques habitants du sud de la commune sont alimentés directement par le SEBA en provenance de Banne avec la SAUR comme société fermière.

Il reste donc environ 25 % des habitants soit 45 à 50 habitations, tous situés dans la partie est de la commune qui ne sont pas raccordés à un réseau d'eau potable publique. La municipalité a donc travaillé sur ce dossier avec comme condition préalable à ce dossier, disposer d'une ressource en eau suffisante.

Les investigations menées montrent qu'il n'existe pas sur cette partie est du territoire de la commune une ressource naturelle suffisante pour les 45 à 50 habitations à alimenter, il faut donc trouver une ressource extérieure. Trois éventuelles solutions :

- Après une étude hydraulique, réaliser un forage mais il n'est pas du tout certain que nous ayons les autorisations nécessaires
- Se faire alimenter en eau par le SEBA (Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche) , la conduite est à Gournier mais

à ce moment-là l'ensemble de la commune bascule vers ce syndicat et son fermier (la SAUR) , l'alimentation en eau de tous les habitants cesserait donc d'être en régie.

- Adhérer au SIAEP (Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable du Pays des Vans) comme précédemment l'ensemble de la commune basculerait vers ce syndicat mais contrairement au SEBA l'exploitation se ferait en régie directe par le syndicat .

Pour compliquer notre réflexion la loi NOTRe en cours d'adoption va changer les règles en matière de desserte en eau potable et assainissement puisqu'en 2020 cette compétence ne serait plus communale mais intercommunale et que donc à cette date la fin de notre régie municipale sera inéluctable.

Doit-on attendre cette date pour être intégré via une communauté de communes dans un syndicat qui ne sera pas obligatoirement notre choix ou anticiper et choisir un syndicat qui sera plus en adéquation avec nos particularités et nos valeurs.



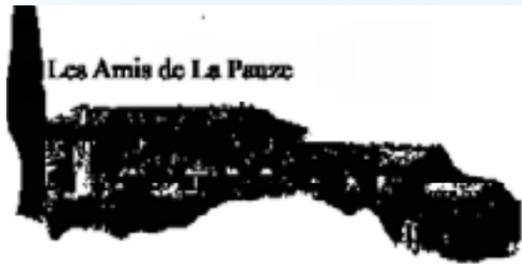
INFOS COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES LES DÉCHETTERIES

Sur la commune divers points de collecte des déchets (reste) et des éléments de tri sélectif sont installés, la collecte y est régulière .

Adresse	Communal / Privé	B 660l	J B 1000l	B J B R Verre
Sabuscle	Communal	1	1	3
Croisement Malbosquet	Communal	1	1	2
Le Mas	Communal	1	1	2
Chef lieu cimetièrre	Communal	2	2	6
Le Fourniel	Communal	1		1
Aubrias	Communal	1	1	2
Mourèdes	Communal	2	2	3
Direction barrage / Chante Perdrix	Communal	1		3
Les Gravillons	Communal		1	
Chabannes	Communal		1	
Camping Le Gournier	Privé	1	2	2

Là où il n'y a pas de containers pour la collecte des papiers ou verres il ne faut pas déposer ce type de déchets, ils ne seront pas collectés et donc vont s'égarer dans la nature . Ces points de collectes ne sont pas non plus des points de rassemblements des encombrants, ce derniers doivent être acheminés dans les déchetteries de BESSEGES ou des VANS, la déchetterie de Bessèges accepte les déchets verts.

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique, vous risquez une amende forfaitaire pouvant aller de 68 à 1500 Euros. Il nous semble également utile de préciser que les dépôts sauvages sont interdits, qu'ils sont souvent une pollution des espaces naturels et qu'ils servent souvent à des professionnels pour éliminer des déchets pour lesquels cette prestation est très souvent rémunérée par les clients. La responsabilité du propriétaire du terrain concerné peut être recherchée dans ce type de pollution.



2014. Elle organise avant tout des concerts du répertoire baroque et classique, mais aussi des pièces de théâtre, des expositions de peinture, des projections de films. Pour la saison 2015-2016, 10 événements ont eu lieu, soit à l'église de Malbosc, soit à la salle des fêtes, voire à la pause. L'association a également participé activement à la foire de Malbosc avec la remise en service du four du boulanger et l'organisation d'un « bal trad ». Le programme 2015-2016 se met en place. Il prévoit déjà une soirée « jazz et chansons », un concert classique avec un quatuor de musique baroque, un récital de guitare classique. Et ce n'est qu'un début...

La présidente Elisabeth Suzanne

ASSOCIATION « CAM » (COMITÉ D'ANIMATION DE MALBOSC)

L'année 2015 qui s'achève est pour nous le moment de faire un premier bilan pour le comité d'animation de Malbosc, sur les manifestations organisées et sur les projets futurs. Tout d'abord en ce qui concerne les spectacles, l'engagement que le CAM avait pris d'en organiser un tous les deux mois à été tenu.

13 Février : chanson française avec ROBINSONE

17 Avril : une lecture mise en scène de et avec LOUIS ARTI

21 Juin : organisation et prestation pour LA FETE DE LA MUSIQUE au camping de Gourmier

24 Juillet : jazz avec le groupe JOAK et danse buto avec IMRE THORMANN

12 Septembre : du théâtre avec Abel et Béla par le groupe de l'ART

24 Octobre : musique vénézuélienne avec WARAIRA quartet

5 Décembre : le trio NINO NINA pour des reprises de Nino Ferrer

La large palette de cette programmation pouvait nous faire espérer accueillir un public Malbossard lui aussi divers et varié. Qui ne fut pas toujours au rendez-vous si ce n'est quelques aficionados à qui nous tirons notre chapeau pour leur constance et leur générosité.

Néanmoins ces soirées (dont quelques unes furent réellement magnifiques) ont été des réussites grâce à l'engagement de toute l'équipe et à la convivialité d'après concert autour d'un repas toujours programmé. Les comptes sont pour l'instant dans le vert ce qui nous permet d'envisager une deuxième saison sereinement. L'équipe du CAM s'est réduite, des divergences souvent inévitables dans les associations ont fait que certaines et certains ont préféré suivre un autre chemin, mais ces personnes ont participé pleinement à l'élaboration des premières soirées.

Enfin pour le futur, nous avons déjà quelques pistes notamment du cinéma car nous avons la chance d'avoir près de nous des réalisateurs, de la musique bien sûr en complémentarité amicale avec « les amis de la Pauze », de la poésie aussi et peut-être, nous l'espérons, un partenariat de temps à autre avec le point multi services qui devrait changer un peu la donne et donner une autre couleur à nos manifestations.

Le président Philippe HOURS

LE PIN DE SALZMANN :

UNE RICHESSE DU PATRIMOINE
DE LA COMMUNE DE MALBOSC

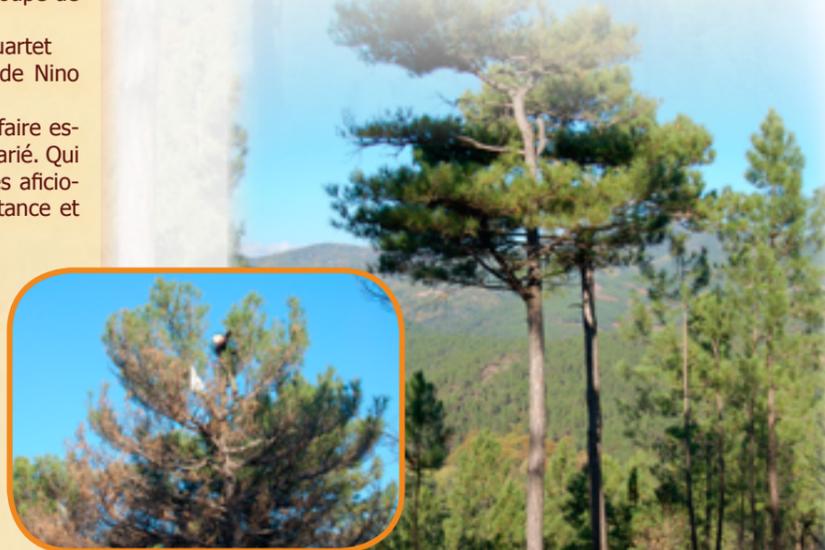
Le pin de Salzmann, l'essence forestière la plus rare de France, se trouve de façon endémique sur les communes de Malbosc, Banne, St Paul le Jeune et Brahic. Présent sur une partie de la France, il régressa à la fin de la dernière glaciation d'il y a 16000 ans, repoussé par des arbres plus colonisateurs comme le chêne vert, pour pratiquement disparaître de nos jours. Il est donc particulièrement adapté à son refuge ardéchois, où il montre des capacités de résistance à la sécheresse et aux variations climatiques.

Des moyens importants sont pris par ces communes pour le protéger et le multiplier. Une zone Natura 2000 a été créée et les agents de l'ONF le protègent particulièrement dans les forêts communales de Banne et de St Paul où des nouvelles plantations sont effectuées.

Ainsi, une récolte de graines a eu lieu en septembre 2015. Une équipe d'élagueurs grimpeurs drômois « Les voyageurs des cimes » est venue recueillir les cônes de pins. Les graines issues de ces cônes seront élevées en pépinière durant un à deux ans. A l'issue, les jeunes plants seront placés en terre, à la fois en zone de forêt communale et en forêt privée.

Les forestiers privés, regroupés au sein de l'ASLGF des Cévennes Ardéchoises, sont partie prenante pour diffuser ce pin de Salzmann dans toute sa zone de prédilection, contribuant ainsi à la préservation de ce patrimoine forestier à la fois local et mondial. Ce projet d'envergure, partant de la récolte de graines cette année jusqu'à la plantation en 2017, vise à diffuser plus de 15000 plants de pin de Salzmann, tant en forêt communale qu'en forêt privée.

L'ASLGF (association syndicale libre de gestion forestière) des Cévennes Ardéchoises partenaire de ce projet, fédère des propriétaires forestiers de toute surface pour proposer une gestion durable, patrimoniale et paysagère de la forêt. Elle est soutenue par l'organisme public qu'est le CRPF (centre régional de la propriété forestière).



Renseignements et contacts :

Pour l'ASLGF : Jean-Michel Préault : 04.75.37.25.17
Pour le site Natura 2000 et ENS (espace naturel sensible) : Anaïs Laurieux : 04.26.78.49.24
Pour le CRPF : Frédérique Chazal : 04.75.35.40.26

Photos : JM Préault

LE CHASTELAS DE MALBOSC

1^{ère} partie – Aperçu historique

Le Chastelas de Malbosc – le « Château » dit-on ici – est un site perché et fortifié comprenant les vestiges d'un château, de plusieurs habitations et d'une chapelle. Son existence est attestée en 1197 dans la donation de Gaucelm de Naves à l'ordre de Saint-Ruf, donation qui comprend aussi l'établissement monastique de Bonnevaux. L'histoire du Chastelas est de ce fait étroitement liée à celle de ce dernier.

Le Chastelas vu depuis la Pauze (photo Eric Olivier)



L'ordre de Saint-Ruf

Fondé à Avignon en 1039, l'ordre de Saint-Ruf se répand rapidement de part et d'autre du Rhône, formant un réseau de prieurés, parmi lesquels celui de Bonnevaux. En 1206, le pape Innocent III confirme les droits et privilèges de l'abbé de Saint-Ruf et énumère les églises qui en dépendent, parmi lesquelles celle de Malbosc avec sa chapelle castrale. En 1210, l'abbaye-mère est transférée à Valence. Florissant en Cévennes et Vivarais jusqu'au XIV^e siècle, l'ordre finira par tomber en décadence, et sera dissous en 1774.

Bonnevaux, un « gros » prieuré

Au XIII^e siècle, les droits féodaux du prieur de Bonnevaux s'étendent donc sur un territoire comprenant 367 tenanciers répartis dans neuf paroisses, dont celle de Malbosc. Les redevances sont en nature : seigle, froment, avoine, vin et châtaignes blanches. En outre, des petites seigneureries locales rendent hommage au prieur, parmi lesquelles celles de Malbosc (propriétaire du Chastelas) et de la Pauze, de la paroisse de Malbosc.

Le Chastelas veille sur les chemins

Les coseigneurs de Malbosc doivent à l'abbaye-mère, à Valence, une rente annuelle de trois livres de cire, et la remise de leur château en cas de nécessité. Ils veillent sur les chemins entre le prieuré de Bonnevaux et la plaine, empruntés par les convois des propres redevances du prieur.

A noter que cette alliance des seigneurs locaux avec l'abbé de Valence écarte l'évêque d'Uzès de la suzeraineté sur ce secteur, qui fait partie de son diocèse. Il entreprend quand même, en 1501, une visite des paroisses du Bas-Vivarais, dans laquelle est mentionnée la chapelle du Chastelas.

Déclin

Au XVII^e siècle, les guerres de religion amènent le prieur de Bonnevaux à déplacer sa résidence dans la plaine, vers Saint-Paul-le-Jeune. Les coseigneurs de Malbosc, le comte de Roure et la dame de Mirandol, en profitent pour arrêter leur hommage à l'abbé de Valence. Leur château est saisi, et à partir de là, tombe rapidement en ruine, probablement avec la contribution des tenanciers attachés au château et révoltés contre les droits féodaux. Plus tard, les chanoines regagnent Valence, laissant le soin de collecter les redevances à des juges, dont François de Playsses du domaine de la Pauze (1610). Enfin, avec la dissolution de l'ordre de Saint-Ruf en 1774, disparaissent les servitudes féodales sur le castrum de Malbosc.

Le Chastelas finit par être abandonné (ou presque)

Si le château n'est plus occupé depuis le XVI^e siècle, ses tenanciers continuent d'y habiter. Mais les conditions de vie de plus en plus difficiles les poussent peu à peu à l'exode. Le plan cadastral napoléonien, établi pour la commune en 1831, ne mentionne que deux maisons et la chapelle. Le recensement de 1911 indique 1 habitant au Château : Joseph Hours, né en 1855.

Le plan cadastral rénové (1930) mentionne encore les deux anciennes maisons (en ruine), la chapelle, et une nouvelle maison. Celle-ci, construite en 1849, rénovée en 1970, appartient aujourd'hui à l'auteur de cet article.

Enfin, s'agissant de la chapelle, un dernier office y a été célébré un peu avant guerre (la seconde), et elle est tombée en ruine à son tour.

Le Chastelas en 1967 (photo communiquée par Titanne De Frenne)



Cet article s'appuie sur les études de :

- Marie-Lucy Dumas, écrite en collaboration avec André Claveirole : *L'ordre de Saint-Ruf en Cévennes et en Vivarais, de 1197 à 1774, consultable sur le site www.hautescévennes-histoirepatrimoine.com;*

- Pierre-Yves Laffont : *Atlas des châteaux du Vivarais (Xe-XIII^e siècles), publié dans la collection des Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne (DARA).*

J'invite les lecteurs en mesure d'apporter une contribution à la connaissance du château de Malbosc à me contacter. D'avance, je les en remercie.

Michel Durand-Gasselien

UNE JOURNEE A SABUSCLES

Cet été, je revenais paisiblement de Joyeuse où je m'étais procuré de délicieuses glaces conçues sur le plateau ardéchois. Et paf ! en pleine rêvasserie et conduite ondulante occasionnée par les nombreux virages, j'aperçois au détour du camping du Gournier, une énorme fumée et le feu qui galope vers Sabuscles sous l'œil catastrophé d'Evelyne Agniel qui regrette amèrement que les coupes de bois n'aient pas encore eu lieu. Entre l'odeur âcre des pins transformés en torchères et la trouille chevillée au ventre, j'arrive chez moi en grognant intérieurement: « pourquoi n'a-t-on pas entretenu cette parcelle en zigouillant plus de pins ? sapajou de conifère colonisateur ! enfoiré de pyromane... ». Tel le capitaine Haddock, je continue de me défouler : « ça devait arriver, ce barbecue géant, cette odeur d'apocalypse... »

Ma grotesque et inutile diatribe s'arrête quand je vois le feu progresser juste en face de la maison. Les pompiers arrivent : « Tenez vous prêt à évacuer ! ». « Oui chef, bien chef ! ». Je prends mes cliques et mes claques et retourne vers le bas de Sabuscles où certains habitants sont déjà à l'œuvre avec des pelles. Cela paraît dérisoire mais c'est mieux de tenter quelque chose, de ne pas rester passif devant l'inexorable progression des flammes. Dès que l'on s'approche du brasier, la chaleur est épouvantable et nous sommes obligés de reculer.

Ne connaissant pas bien les lieux et constatant l'étendue du désastre, les pompiers ne cessent d'aller et venir pour attaquer le feu au bon endroit. Non loin de la maison de Joëlle Simoneau menacée par les flammes, le bouillant Christian Manificier appelle le maire Michel Piolet qui se trouve en bas avec le PC de la brigade. La fournaise gagne autour de la maison, Christian en furie ne comprend pas pourquoi les secours tardent autant : « C'est pas possible, la maison

va cramer... » Enfin, ils arrivent, les hommes sautent du camion, les tuyaux se déploient et ils arriveront à sauver la maison.

Devant le brasier qui ne cesse d'avancer, le lieutenant demande l'intervention des canadiens tandis qu'un pin vient de s'embraser juste à la lisière de Sabuscles, alors que le feu se trouvait à plus de cinq cent mètres. Comment expliquer ce phénomène ? Chacun y va de son hypothèse : « putain, c'est un oiseau qui a amené le feu ! un rapace peut-être ! », « ou un sanglier en flamme ! », « un écureuil en chaleur pendant que tu y es » « et si c'était un randonneur maraudeur ? ». Un

pompier donne son explication : « avec la chaleur, ce sont les émanations qui provoquent ces départs ». Le débat est interrompu par l'arrivée des canadiens qui nous survolent à basse altitude, on peut distinguer les têtes de ces admirables pilotes qui plongent juste au dessus de la fournaise avec une incroyable efficacité. De véritables acrobates aériens qui se fauillent entre les montagnes, plongent dans un vallon pour larguer leurs tonnes de flotte en évitant la ligne à haute tension et se cabrent vers le ciel pour retourner remplir leurs cuves et revenir dans les fumées du sinistre...

Au bout de deux heures, le ballet des avions s'interrompt et les pompiers au sol peuvent intervenir sur les foyers récalcitrants. Ouah ! on l'a échappé belle ! tout le monde est d'accord : « si les canadiens n'étaient pas venus, toute la montagne brûlait. » Plus de maisons, plus d'arbres, plus d'animaux, rien que de la cendre comme on pourra le constater dès le lendemain sur les lieux de l'incendie. Rassurés et convaincus d'avoir échappé au pire, nous ouvrons une bonne bouteille de rosé et buvons à la santé des pilotes de canadien à qui nous devons une fière chandelle. En sifflotant, je m'en retourne chez moi et là j'aperçois sur la table les glaces que j'avais complètement oubliées dans la panique et qui s'étaient transformées en crème fondue.

Yves Riou



Photo : Eric Olivier